

Compte-rendu de la réunion Conseil de l'UFR de Physique du 18 Septembre 2013.

Présents :

Marc Apfel, Julien Browaeys, Sara Ducci, François Gallet, Catherine Jacquard, Jérôme Jovet, Francis Richard, Cécile de Hosson, Antoine Kouchner, Vincent Repain, Philippe Schwemling, Céline Benoit, Sylvain Chaty, Bruno Andréotti, Laurent Ménard, Christophe Barrière arrive en cours de séance.

Représentés : Pascale Nouchi par Sara Ducci.

Invités : Atef Asnacios, Francis Richard, Maximilien Cazayous.

François Gallet est président de séance, Vincent Repain est secrétaire de séance.

Début de séance à 9h20.

-Adoption du procès-verbal du conseil du 4 Juillet 2013 (unanimité).

-François Gallet présente les résultats de la commission des postes de l'Université du 13/09/13. Globalement, seul la moitié des postes disponibles ont été attribués (4 sur 8 pour l'UFR de Physique).

Les postes acceptés concernant l'UFR de physique sont :

- un poste de responsable financier
- un poste de professeur de type 46-3
- un poste de maître de conférences pour le LPNHE
- un poste de gestionnaire pour MSC

A noter, le LIED bénéficiera d'un poste de professeur en biologie et d'un poste de gestionnaire administrateur. Un poste de professeur en didactique sera également ouvert. Parmi les postes qui n'ont pas été acceptés, le conseil a particulièrement discuté le poste de responsable administratif adjoint (départ de J. Cecci) que le service des ressources humaines a demandé à mutualiser avec le poste de responsable financier. F. Gallet argumente qu'avec les départs successifs de S. Jdaïni, C. Jacquart (probable vers le LIED) et de J. Cecci, il est indispensable de recruter au moins une personne en remplacement. Par ailleurs, la mutualisation proposée apparaît inappropriée. Une nouvelle discussion avec les ressources humaines est prévue.

Enfin, le poste de maître de conférences demandé par l'institut Langevin n'a pas été accepté en partie à cause de conflits sur les contrats doctoraux entre les PRES PSL et SPC.

- F. Gallet informe le conseil sur la décision du tribunal administratif de Juillet 2013 d'annulation des permis de construire des nouveaux bâtiments de l'Université (Olympe de Gouge et Sophie Germain) suite à des problèmes de sécurité incendie. Suite à une décision de la présidence, les zones dites "réservées" de ces bâtiments - en pratique les étages supérieurs - ne sont plus accessibles au public (public au sens très large selon le TA, c'est-à-dire toute personne non employée par l'Université ou par un de ses laboratoires). F.

Gallet informe que la présidence envisage de prendre une décision identique pour le bâtiment Condorcet, ce qui aurait un très fort impact sur la vie scientifique de l'UFR, en interdisant notamment l'utilisation de l'amphithéâtre Pierre-Gilles de Gennes et des salles de réunions pour des workshops ou réunions de travail avec des participants extérieurs à l'Université. Ce point est vivement discuté, sans que de réelles solutions émergent si cette interdiction administrative devait être effective. La possibilité de rendre l'amphi de Gennes conforme à la réglementation sur l'accès au public sera discutée avec les services techniques de l'Université.

- F. Gallet présente le calendrier universitaire de l'UFR. Il est adopté à l'unanimité.

- M. Cazayous, président du conseil des enseignements, vient présenter le document 'Changer de pédagogie à l'UFR de Physique', initié par les remarques des enseignants-chercheurs de l'UFR (questionnaire envoyé par C. de Hosson). Plusieurs points de pédagogie sont préconisés par le conseil des enseignements :

-travailler systématiquement par petits groupes en TD

-cours d'une durée d'une heure, avec des expériences et des exercices résolus en séance. L'idéal est de suivre le plan d'un livre de référence.

-les travaux dirigés devraient durer 1h30. Ils ne doivent pas comporter trop d'exercices et de niveau plus facile qu'actuellement.

-les travaux pratiques devraient être dédiés à la pratique expérimentale. Les expériences ne doivent pas être clé en main et le compte-rendu écrit est jugé inutile.

-contrôle des connaissances : il est demandé de généraliser la formule suivante : 40% pour les examens faits pendant l'année (5 exercices typiquement) + 30% pour l'examen final + 30% pour les travaux pratiques. Cette formule peut être adaptée pour les étudiants empêchés.

Des discussions animées suivent cette présentation. B. Andreotti trouve la durée d'une heure pour les amphes trop courte. L'uniformisation de ces recommandations, en particulier au niveau Master, est également discutée. Finalement le conseil d'UFR demande au conseil des enseignements de proposer une version amendée de ce document, y compris dans sa forme, version qui sera rediscutée et soumise au vote au cours d'une séance commune CUFR+CENS.

-F. Gallet présente un projet de convention de chaire proposée par le CNES pour Hubert Halloin, qui lui permettrait de bénéficier d'une décharge de 2/3 de service pendant 5 ans, prise en charge financièrement par le CNES. L'objectif de cette chaire est de lui permettre une implication plus forte dans le projet de détection d'ondes gravitationnelle LISA et de développer un enseignement sur un projet dit nano-satellite, dont l'objectif est de faire réaliser sur plusieurs années par des étudiants un satellite. 14 votes pour, 1 contre et une abstention.

-F. Gallet informe le conseil que la création d'un département Sciences de la Terre et de l'Univers est à nouveau à l'étude par APC, AIM et l'UFR STEP. Ce sujet sensible fera l'objet

d'une discussion plus complète dans un futur conseil d'UFR.

-Jacques Le Burlot demande à changer de laboratoire et passer du LUTH au LERMA (laboratoires de l'observatoire). Cette demande est acceptée à l'unanimité.

-Questions diverses : il est indiqué que le wifi fonctionne mal voire pas du tout dans le bureau 279A. Une borne supplémentaire sera installée dans cette pièce.